



<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b>
<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS</b>
<b>Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021.035</b>
Page 1 sur 3

**Objet : POLITIQUE DE PAYS : Plan Avenir Montagne Ingénierie Candidature**

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 29 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<b>Présente</b>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<b>Présente</b>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<b>Présent</b>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<b>Présent</b>	Marine MICHEL	<b>Présente</b>
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	<b>Présent</b>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<b>Présent</b>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Alice PRUD'HOMME	<b>Présente</b>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Christian CANTON	<b>Présent</b>

\*\*\*

Vu

Le Plan Avenir Montagne présenté le 27 mai 2021 et notamment sa composante Avenir Montagne Ingénierie présenté le 28 mai 2021 ;

La délibération du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras n°2021.025 en date du 06 octobre 2021 actant la candidature par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras au nom des 3 EPCI qui le compose au Plan Avenir Montagne Ingénierie ;

L'avis favorable du bureau du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras du 10 novembre 2021.

**CONSIDERANT**

Qu'afin de mettre en place sa candidature au Plan Avenir Montagne Ingénierie, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras, a préparé un dossier de présentation ;

Que le Plan Avenir Montagne Ingénierie permet de mettre en œuvre d'une stratégie de développement territorial et touristique durable, résilient et diversifié ;

Que le Plan Avenir Montagne soit être cohérent et intégré au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ;





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021
Délibération n° : 2021.035
Page 2 sur 3

Objet : POLITIQUE DE PAYS : Plan Avenir Montagne Ingénierie Candidature

Que les enjeux autour de ces thèmes sont prégnants et que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras peut, à son échelle et en complémentarité des actions portées par les EPCI, apporter des réponses adéquates ;

Que la stratégie du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras dans le cadre du Plan Avenir Montagne « Une Montagne en transition par une attractivité tout en sobriété, diversité et résilience » pourrait se résumer en quatre axes, à savoir :

**0. Une animation transversale au service du Plan Avenir Montagne**

- Garantir la bonne mise en œuvre
- Animer, suivre et faire vivre les 3 axes de travail
- Sensibiliser le territoire au tourisme durable, sobriété, diversifié et résilience et tourisme endogène
- Faire connaître et mettre en avant sur le territoire les actions de l'ANCT et du commissariat de massif
- Travailler en réseau et en lien avec les acteurs du territoire

**1. Un territoire de montagne préservé pour rester un territoire de montagne attractif**

- Le ciel, un atout
- Une fréquentation durable des massifs
- Des événements culturels et sportifs exemplaires

**2. Une ressource locale de montagne, une image du territoire sud-alpin : Le Mélézin**

- Concilier les usages
- Soutenir et permettre des offres touristiques alternatives et « hors saison » grâce à la forêt
- Permettre un tourisme scientifique
- Faciliter l'usage du bois local dans les aménagements touristiques et la construction pour l'image et l'exemplarité du territoire

**3. Des activités de montagne multiples, diverses & conciliées**

- Coordonner les actions à l'échelle du territoire
- Accompagner les stations dans les transitions
- Diversifier le tourisme

Que pour mettre en œuvre cette stratégie, une mission « Avenir Montagne » portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras nécessite la mise en place d'un budget et de moyen humain spécifique ;

Que le programme est financé par l'état via le Plan Avenir Montagne à hauteur de 120 000 € pour une durée de 24 mois.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0



**AR Prefecture**

005-200052801-20211129-DEL2021035-DE  
 Reçu le 30/11/2021  
 Publié le 30/11/2021

**PETR**  
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU  
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**Conseil syndical n°32 du : 29 novembre 2021**

**Délibération n° : 2021.035**

Page 3 sur 3

**Objet : POLITIQUE DE PAYS : Plan Avenir Montagne Ingénierie Candidature**

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Valide qu'une mission d'animation du Plan Avenir Montagne Ingénierie soit mise en place et portée par le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour répondre aux quatre axes de la stratégie présentée ;

Décide que le calendrier prévisionnel soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024 mais que le début pourra être modifié au vu de la date de décision d'attribution de subvention ;

Décide de dédier des moyens de fonctionnement à cette mission, dont du personnel et des stagiaires ;

Désigne le Président pour suivre cette mission ;

Approuve le plan de financement pour 24 mois comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges 1 Chargé(e) de mission CDD 24 mois	110 000 €	ANCT/ETAT	120 000 €
Stagiaires	7 000 €		
Charges à caractère général et fonctionnement (équipement informatique et de bureau, affranchissement, téléphonie ...)	13 000 €		
Communication et actions de sensibilisation	45 000 €	Autofinancement	60 000 €
Frais de déplacement	5 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>180 000 €</b>

Décide de solliciter le montant de 120 000 € de subvention dans le cadre du Plan Avenir Montagne Ingénierie ;

Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette décision, et en particulier, signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec cette mission ;

Précise que les crédits destinés au financement de cette mission sont inscrits aux budgets de l'exercice 2022, 2023 et 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.



Le Président,  
Pierre LEROY